



DATE DE  
CONVOCAION  
**16 MARS 2026**

DATE D'AFFICHAGE  
**16 MARS 2026**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **23**  
PRESENTS : **21**  
VOTANTS : **23**

**OBJET :**  
**DÉSIGNATION DES  
MEMBRES DE LA  
COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES  
AD HOC –  
PROCÉDURE  
INFÉRIEURE AU  
SEUIL FORMALISÉ.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

**Le Vingt Mars à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

**Madame CHERVIN Stéphanie, Maire**

Étaient présents :

**Mme. CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.  
Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD.  
M. CHERVIER. M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT.  
Mme AUGIER. Mme. BONNEFOY. Mme BOURDUCHE.  
M. COUPERIER. Mme. COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT. M.  
MERCIER, M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. TERRENOIRE, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme. RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.**

**Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.**

Madame le Maire présente à l'Assemblée la liste des  
différentes Commissions Municipales et leur composition :

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des  
collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la  
commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette  
désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder  
de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui  
des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission  
est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le  
conseil à la représentation au plus fort reste. Toutefois, en  
application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités  
territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque  
poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans  
les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée  
après appel de candidatures, les nominations prennent effet  
immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est  
donné lecture par le maire.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur BOUCHET Gérard, 1er membre,
- Madame MERLE Valérie, 2ème membre,
- Monsieur BODIN Patrick, 3ème membre.

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur TERRENOIRE Rémi, 1er membre
- Monsieur BOUTONNAT Jérôme, 2ème membre
- Monsieur FUMOUX Philippe, 3ème membre.

Une seule liste ayant été présentée, sont donc désignés en tant que :

- **délégués titulaires :**

- Monsieur BOUCHET Gérard, 1er membre,
- Madame MERLE Valérie, 2ème membre,
- Monsieur BODIN Patrick, 3ème membre.

- **délégués suppléants :**

- Monsieur TERRENOIRE Rémi, 1er membre
- Monsieur BOUTONNAT Jérôme, 2ème membre
- Monsieur FUMOUX Philippe, 3ème membre.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Stéphanie CHERVIN,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le - 9 AVR. 2026

Publié

le : 23 MARS 2026

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

